

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 SEPTEMBRE 2025**

Séance ordinaire du 2 septembre 2025

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue à la salle du Conseil le mardi 2 septembre 2025 à 20 h, à laquelle sont présents :

Madame la conseillère Annie Soutière et Messieurs les conseillers Michel Lemaire, Claude Vasseur, Jean-Philippe Cuénoud, Mario Daigneault et Luc Daigneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Mario van Rossum, maire.

Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

2025-09-1151 Ordre du jour

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de l'ordre du jour;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'adopter l'ordre du jour, le point « Affaires diverses » demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-09-1152 Procès-verbal : août 2025

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance tenue en août 2025;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'approuver le procès-verbal de la séance d'ajournement de la séance ordinaire du lundi 4 août 2025 tenue le 11 août 2025 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-09-1153 Comptes

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la liste des comptes à payer au 2 septembre 2025;

Considérant que le compte suivant est ajouté :

Plomberie Meunier	798,60 \$
-------------------	-----------

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'autoriser le paiement des comptes à payer pour un montant total de 181 603,33 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Période de questions portant sur les comptes

Les membres du Conseil répondent aux questions portant sur les comptes de la part des personnes présentes dans la salle.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 SEPTEMBRE 2025**

2025-09-1154 Règlement numéro 2025-474-01 remplaçant le règlement 2025-474 relatif au zonage

Considérant que le règlement de zonage numéro 2025-474 adopté le 10 juin 2025 doit être remplacé pour les fins de conformité au schéma d'aménagement de la MRC du Haut-Richelieu;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'adopter le Règlement de zonage numéro 2025-474-01 en remplacement du Règlement de zonage 2025-474.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Liste de la correspondance

Les membres du Conseil ont reçu copie de la liste de la correspondance en date du 2 septembre 2025.

Remboursement d'activités : augmentation de la subvention

Les membres du Conseil ont pris connaissance du courriel daté du 20 août 2025 d'une citoyenne de la Municipalité demandant un remboursement de 200 \$ par enfant pour les inscriptions au hockey à la Ville de Farnham, représentant la somme demandée par la Ville pour les non-résidents. La politique de remboursement maximal de 150 \$ par enfant est maintenue pour l'année 2025.

2025-09-1155 Carrières et sablières : affectation

Considérant les sommes accumulées au fonds réservé Carrières et sablières, soit un montant de 11 325,08 \$;

Considérant qu'aucune somme additionnelle n'est attendue pour ce fonds;

Considérant les articles 78.1 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales*;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'affecter le fonds Carrières et sablières, d'un montant de 11 325,08 \$, aux travaux de réfection du rang de la Rivière Est, phase 2.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-09-1156 Gestion des archives : liste des documents à détruire

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la liste datée du 2 septembre 2025 des documents à détruire;

Considérant que la liste a été dressée conformément au calendrier de conservation des documents de la Municipalité approuvé par les Archives nationales du Québec;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'autoriser la destruction des documents.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 SEPTEMBRE 2025**

2025-09-1157 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie : adoption du projet

Considérant qu'en vertu de l'article 30 de la *Loi sur la sécurité incendie*, afin de bénéficier d'allègements définis dans les nouvelles orientations, des modifications doivent être apportées au schéma de couverture de risques en sécurité incendie actuellement en vigueur, et ce, suivant la même procédure que celle pour l'établir;

Considérant que les activités et mesures en matière de sécurité incendie doivent répondre aux objectifs du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie;

Considérant qu'en vertu de l'article 16 de la *Loi sur la sécurité incendie*, chaque municipalité concernée et, s'il y a lieu, l'autorité régionale, déterminent les actions spécifiques qu'elles doivent prendre et leurs conditions de mise en œuvre;

Considérant que ces actions et leurs conditions de mise en œuvre sont traduites dans un plan adopté par chaque autorité qui en sera responsable ou, dans le cas d'une régie intermunicipale, dans un plan conjoint adopté par les municipalités concernées;

Considérant que le plan de mise en œuvre de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a été intégré dans le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut-Richelieu;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'adopter le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut-Richelieu ainsi que son plan de mise en œuvre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-09-1158 Responsable des infrastructures : période de probation

Considérant que Madame Marie-Rose Simeone a été embauchée à titre de responsable des infrastructures (réf. résolution 2025-02-979);

Considérant que les membres du Conseil désirent mettre fin à la période de probation;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- de confirmer la fin de la période de probation de Madame Marie-Rose Simeone et de confirmer son poste à titre de responsable des infrastructures en date du 2 septembre 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-09-1159 Journalier : période de probation

Considérant que Monsieur André Labrecque a été embauché à titre de journalier (réf. résolution 2025-04-1020);

Considérant que les membres du Conseil désirent mettre fin à la période de probation;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 SEPTEMBRE 2025**

- de confirmer la fin de la période de probation de Monsieur André Labrecque et de confirmer son poste à titre de journalier, et ce, selon les conditions du document « Conditions de travail – André Labrecque » daté du 2 septembre 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-09-1160 Programme d'aide à la voirie locale – Sous-volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) : reddition de compte

Dossier : NTH26372 – 56105 (16) – 20250417-001

Considérant que le Conseil a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Considérant que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Considérant que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Considérant que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Considérant que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Considérant que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Considérant que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Considérant que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

Considérant que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'approuver les dépenses d'un montant de 27 594,21 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et le Conseil reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-09-1161 Ville de Saint-Césaire : puits

Considérant qu'en 2018, la Municipalité a autorisé la Ville de Saint-Césaire à procéder au forage pilote et à la construction d'un puits à proximité de l'installation d'eau potable située dans le rang du Haut-de-la-Rivière Nord (réf. résolution 2018-11-883) et a indiqué certaines conditions, entre autres, quant au débit d'eau réservé pour la Municipalité (réf. résolution 2020-08-414);

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 SEPTEMBRE 2025**

Considérant qu'à ce jour, le puits n'est pas exploité par la Ville;

Considérant qu'à des fins de sécurité publique, la Municipalité souhaite se raccorder au puits et l'utiliser en cas de besoin;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- de demander à la Ville de Saint-Césaire l'autorisation de raccorder le puits aux installations d'eau potable de la Municipalité et, advenant l'autorisation accordée, d'en préciser les conditions.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Rapport des permis

Le rapport des permis émis pour le mois d'août 2025 est déposé au Conseil.

2025-09-1162 Coopérative Régionale d'Électricité de Saint-Jean-Baptiste de Rouville – projet éolien : demande à la CPTAQ

Considérant la demande déposée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) par la Coopérative Régionale d'Électricité de Saint-Jean-Baptiste de Rouville dans le cadre du projet éolien;

Considérant qu'une résolution municipale est nécessaire pour appuyer une telle demande;

Considérant qu'une majorité des membres du Conseil a un intérêt personnel dans ce dossier;

Considérant l'article 163 du *Code municipal*;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- de référer le dossier au Conseil de la MRC du Haut-Richelieu.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-09-1163 Terrains de volleyball : poteaux

Considérant qu'il s'avère nécessaire de remplacer les six (6) poteaux des terrains de volleyball;

Considérant les deux (2) soumissions reçues;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'accorder le contrat à Techno Pieux Haut-Richelieu, selon les termes de la soumission datée du 7 juillet 2025, pour un montant de 3 660 \$ plus taxes comprenant la fourniture de six (6) poteaux et pieux et l'installation complète, excluant l'enlèvement des poteaux existants.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-09-1164 Pelle et opérateur : projets divers

Considérant que divers projets nécessitent la location d'une pelle avec opérateur, entre autres, l'enlèvement des poteaux existants au terrain de volleyball, certains travaux au garage municipal, la préparation d'une dalle de

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 SEPTEMBRE 2025**

béton au parc de la rue des Cèdres et des travaux de drainage et de terrassement au poste de pompage des eaux usées;

Considérant l'estimation budgétaire déposée;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'autoriser une dépense maximale de 5 000 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-09-1165 Terrain de balle : émondage

Considérant que des travaux d'émondage doivent être effectués aux arbres situés près du terrain de balle;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'accorder le contrat d'émondage à Jean-Christophe Martel, selon les termes de la soumission datée du 26 mai 2025, pour un montant maximal de 5 400 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-09-1166 Soirée 30 ans +

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance de la programmation proposée dans le cadre de la Soirée pour les 30 ans et plus prévue au vendredi 17 octobre prochain;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'approuver la programmation proposée et d'autoriser une dépense maximale de 3 000 \$ plus taxes et le paiement des fournisseurs indiqués à la programmation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-09-1167 Halloween 2025

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance de la programmation proposée dans le cadre de l'Halloween 2025;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'approuver la programmation proposée et d'autoriser une dépense maximale de 2 400 \$ plus taxes et le paiement des fournisseurs indiqués à la programmation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Rapports des membres du Conseil

Chacun des membres du Conseil fait un rapport verbal de ses activités.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 SEPTEMBRE 2025**

Deuxième période de questions et demandes des personnes présentes dans la salle

Les membres du Conseil écoutent les commentaires et répondent aux questions des personnes présentes dans la salle.

2025-09-1168

Levée de la séance

Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose la levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Mario van Rossum, maire

Christianne Pouliot, directrice générale
et greffière-trésorière

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Christianne Pouliot, directrice générale
et greffière-trésorière

Attestation relative à la signature des résolutions

Je soussigné Mario van Rossum, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Mario van Rossum, maire